

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 septembre 2022, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2022-09-170

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «16.0 Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 11 juillet, du 15 août et du 25 août 2022;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
8. **PAARRM ;**
 1. **Subvention à 12 000\$**
 2. **Subvention à 35 000\$**
9. **Entente municipale scolaire ;**
10. **SPA ;**
11. **Achat de deux barbecues ;**
12. **Fleurs pour Krystelle Mongeau ;**
13. **Paiement des comptes :**
 - 1 **Comptes payés ;**
 - 2 **Comptes à payer ;**
14. **Bordereau de correspondance ;**

15. **Rapports ;**
 - 1 **Maire ;**
 - 2 **Conseillers ;**
 - 3 **Directrice générale ;**
16. **Varia ;**
17. **Période de questions réservée au public ;**
18. **Évaluation de la rencontre;**
19. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET, 15 AOUT ET 25 AOUT 2022**

Résolution 2022-09-171

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Résolution 2022-09-172

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noel et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 aout 2022 en corrigeant le point 4 et changer la hose au boyau d'arrosage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Résolution 2022-09-173

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 aout 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

ATTENDU QUE la Garderie le Petit Moulin peine à retrouver un équilibre financier depuis son ouverture ;

ATTENDU QU' un fond d'urgence de 10 000\$ disponible à la Municipalité serait une aide pour la garderie ;

ATTENDU QUE le fond serait disponible en deux paiements de 5 000\$ à la demande;

Résolution 2022-09-174

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noel,

DE mettre à la disposition de la garderie un fond d'urgence de 10 000\$ payable en deux versements égaux de 5 000\$ en 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois de mai, juillet et aout 2022.

ATTENDU QUE l'inspecteur est rémunéré à un taux fixe pour ses déplacements ;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook offre un taux variable changeant tous les deux mois;

Résolution 2022-09-175

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

DE rémunérer les déplacements de l'inspecteur en bâtiment au taux de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. CDSM

ATTENDU QUE l'ouverture officielle du gym extérieur a eu lieu le 8 septembre 2022 ;

ATTENDU QU' un kinésologue d'Acti-sports de Coaticook est venu pour donner un cours d'utilisation des exercices aux citoyens ;

ATTENDU QU' une facture de 180.00\$ plus taxes a été envoyée à la CDSM ;

Résolution 2022-09-176

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noel et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer la facture nr 6186-968911 de 180.00\$ taxes non incluses à Acti-Sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

ATTENDU QUE l'entreprise Vismage a été engagé pour l'impression et l'installation des photos pour l'exposition Malvina Autrefois ;

ATTENDU QUE Vismage a envoyé une facture au montant de 2 962.82\$ à la CDSM ;

Résolution 2022-09-177

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Krystelle Noel,

DE payer la facture nr 1809 au montant de 9 962.82\$ taxes non incluses à l'entreprise Vismage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7. LOISIRS

La directrice générale a présenté au conseil le rapport du Tournoi du Ti-Père.

8. PAARRM

8.1 Subvention à 12 000\$.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2022-09-178

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marc Fontaine et appuyée par le conseiller René Madore, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un montant de 26 978.57 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Subvention à 35 000\$.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2022-09-179

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un montant de 104 940.59 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. ENTENTE MUNICIPALE SCOLAIRE

- ATTENDU QU'** une entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Notre-Dame-de-Toutes-Aides, la Municipalité de Saint-Malo ainsi que le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons arrive à son terme ;

Résolution 2022-09-180

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE renouveler l'entente entre l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides, la Municipalité de Saint-Malo et le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons pour l'utilisation d'infrastructures et y inclure l'utilisation du centre communautaire, de la patinoire, du sentier des Aînés, du gym extérieure, de la tour la Montagnaise et du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. SPA

L'offre de services proposée par SPA n'a pas été retenue par le conseil.

11. ACHAT DE DEUX BARBECUES

ATTENDU QUE la fête des Citoyens se déroulera le 18 septembre 2022 et des hamburgers et des hot-dogs seront offerts aux citoyens ;

ATTENDU QUE deux barbecues sont nécessaires pour la préparation du repas et les barbecues municipaux ont disparu / ont été volés;

Résolution 2022-09-181

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Krystelle Noel,

D'acquérir les deux barbecues pour la fête des Citoyens et les autres besoins de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. FLEURS POUR KRISTELLE MONGEAU

Krystelle Mongeau ne peut pas être présente lors de la fête des Citoyens.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 111 085.87 \$ payés depuis le 15 août 2022;

Résolution 2022-09-182

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 111 085.87 \$ payés depuis le 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2 Comptes à payer

13.2.1 CJS Électrique

ATTENDU QU' à la résolution 2022-05-087 la soumission de l'entreprise CJS Électrique pour effectuer des travaux électriques au garage municipale a été accepté ;

Résolution 2022-09-183

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noel et appuyé par le conseiller René Madore,

DE payer la facture numéro 19548 au montant de 8 700.00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise CJS Électrique pour les travaux effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2.2 Gérin Custeau Francoeur Notaires

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Saint-Malo a été dissout ;

ATTENDU QUE le cabinet des notaires Gérin Custeau Francoeur a été choisi à la résolution 2022-04-070 pour préparer l'acte notarial ;

Résolution 2022-09-184

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE procéder au paiement de la facture des Notaires Gérin Custeau Francoeur numéro 22F04060015 – 1 au montant 375\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de ses rencontres; rencontre au sujet de l'avenir de la Coop de Saint-Isidore de Clifton, rencontre avec Mme Hebert, rencontre concernant l'Hydro dans le nouveau secteur résidentiel.

15.2 Conseillers

La conseillère Lyse Chatelois parle de la possibilité de relancer la semaine Wixx à la relache.

La conseillère Krystelle Noel parle de la possibilité d'installer des tapis sous les barres d'exercices dans la gym extérieur.

15.3 Directrice générale

La directrice générale informe le conseil de sa participation au Colloque Zone au Lac Mégantic.

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

18. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22h03.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
greffière-trésorière